

Département  
de la Guerre.

République Française.

Nancy.  
(Meurthe.)

Pension  
de 602 83 c.

Arrêté  
du 10 Thermidor An XI.



Le Gouvernement s'étant fait représenter l'Etat des services de Claude Joseph Soubhane, militaire à la 10<sup>e</sup> Demi-brigade de ligne, mort le 29 Germinal An 8, de blessures reçues le même jour, à Auvord, par son Arrêté de ce jour, une Pension Annuelle et Viagère de soixante six francs, quatre vingt trois Centimes, à l'âme unique, de Nancy, née le 17 février 1768, à Nancy, Meurthe (Département de la)

Cette Pension lui sera payée à domicile, par trimestre, à compter du jour de son inscription au Trésor public, en se conformant, par elle, aux Lois sur les Pensionnaires.

Fait à Paris, le Dix Thermidor de l'an Onzième de la République.

Le Ministre de la Guerre,

Par le premier Consul:

Le Secrétaire d'Etat,

Auguste Mares